



**DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX TOITURES  
EN ARDOISES / LAUZES TRADITIONNELLES  
FICHE DE DECLARATION**

Merci de remettre le dossier en 2 exemplaires au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (cf. coordonnées en pied de page)

Nous vous prions de bien vouloir veiller à envoyer le dossier complet, sans quoi il ne pourrait être traité.

1. Copie déclaration de travaux OU Copie permis de construire  
+ Contenu de la déclaration, dont :
2. Photo couleur du bâtiment et de l'ensemble de la toiture avant travaux
3. Plan côté de la toiture orientée avec la partie à traiter
4. Plan cadastral avec parcelle coloriée rouge + carte de localisation IGN au 1/25000ème
5. Devis descriptif **détaillé** par pente de toit identifiée (article/ quantité/ prix unitaire/ provenance de l'ardoise)
6. Titre de propriété
7. Relevé d'Identité Bancaire

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone/ Email.....

Type de bâtiment.....

N°parcelle.....

Surface de la toiture à traiter..... Ouvertures à traiter (type et nombre).....

Coût général HT.....

Dans le cadre de l'opération mise en place dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises par les Communautés de communes Couserans-Pyrénées et Haute-Ariège ; je soussigné, Mme/M.....,

sollicite le bénéfice du fonds ardoise/lauze traditionnelle (ardoises ou lauzes non calibrées, à pureaux dégressifs, posées au clou) sur la base du cahier des charges établi par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège. Ce dispositif se déroule dans le respect des règles d'urbanisme et associe lors du comité technique d'étude des dossiers le PNR, le CAUE, la DDT, l'UDAP, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental de l'Ariège.

Fait à ..... Le.....

Signature



Nota : le comité technique notifie un avis sur la base du dossier technique et des devis fournis. Ce n'est que lors de la réception conforme des travaux et de la présentation des factures acquittées que les financeurs paient la subvention.

Les travaux ne seront pas commencés avant le dépôt du dossier. Il est par ailleurs fortement recommandé de ne pas ouvrir le chantier avant notification de subvention (favorable/rejet) car le simple dépôt du dossier ne vaut pas accord tacite.

Pour toute information, contacter le PNR : 05.61.02.71.69

**REGLEMENT DU DISPOSITIF**  
**ARDOISE / LAUZE TRADITIONNELLE**

**DEPENSES POUVANT ETRE SUBVENTIONNEES**

- A) Fourniture et pose traditionnelle irrégulière (pureau dégressif)
- B) Volige
- C) Ouverture traditionnelles en toiture

Tous les autres postes classiques, pour toute réfection (échafaudage, zinguerie, charpente...etc.) ne peuvent pas être retenus car non liés à l'ardoise/lauze traditionnelle.

	<b>OUVRAGE PUBLIC</b>	<b>OUVRAGE PRIVE</b>	
		<b>Toitures (sur une base d'une participation de 30€/m<sup>2</sup> et 80m<sup>2</sup> maximum de toiture)</b>	<b>Ouvertures (sur une base d'un taux global d'intervention de 50%, avec un montant plafond de travaux de 1 000€HT)</b>
REGION	20% des travaux éligibles	/	/
DEPARTEMENT	15 € / m <sup>2</sup> Jusqu'à 300 m <sup>2</sup> Soit 4 500 € par toiture maximum	1 200€ de subvention maxi par dossier	250€ de subvention maxi par dossier
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES	/	1 200€ de subvention maxi par dossier	250€ de subvention maxi par dossier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE	/	1 200€ de subvention maxi par dossier	250€ de subvention maxi par dossier